Image not found or type unknown

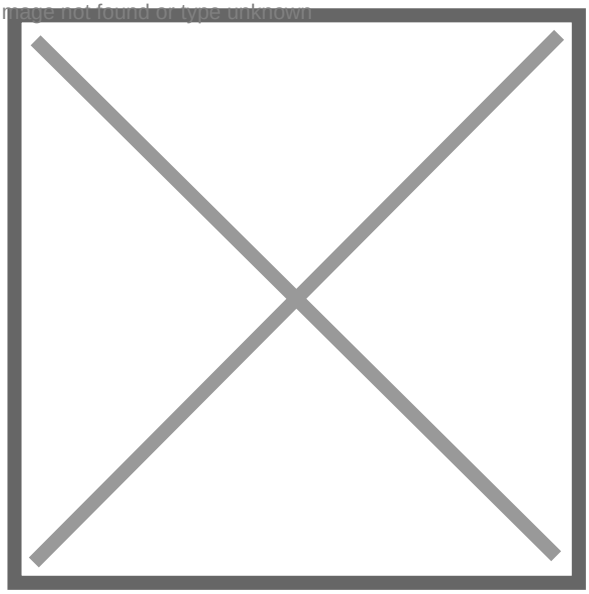

Divorce après deux ans de separation

Par **polux39**, le **10/03/2015** à **14:18**

BONJOUR marque de politesse
Nous sommes mariés depuis 1989 sous le régime de la communauté et sur le point de divorcer. Nous vivons séparés depuis deux ans (J'ai quitté le domicile). Notre maison a été construite en 2009 sur un terrain appartenant à mon mari obtenu par donation. La maison a été financée par un apport personnel commun et la contraction de crédits encore en cours. Il y a 9 mois cette maison à disparu en fumée suite à un incendie dont nous ne connaîtrons pas l'origine. Les experts sont sur le point de faire leurs offres de remboursement concernant la maison et ce qu'elle comprenait de mobilier. Mon mari (Futur ex mari) souhaite reconstruire à l'identique. Que me revient il ?
MERCI

Par **aguesseau**, le **10/03/2015** à **17:40**

bjr,
il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien et son financement.
la maison, ayant été construite sur un terrain appartenant à votre mari, appartient à votre mari.
dans le cadre du divorce, comme la communauté a financé un bien propre à votre mari, dans le cadre du divorce votre mari devra une récompense à la communauté.
vous devez calculer ce que la communauté a financé, sachant que les gains et salaires tombent dans la communauté,et que votre mari devra restituer à la communauté dont vous devrez récupérez la moitié.
les assurances rembourseront le propriétaire du bien sinistré.
cdt

Par **polux39**, le **15/03/2015** à **07:42**

Ai je le droit de refuser la totalité de (la récompense) ? Convenir avec mon mari d'une somme moindre ? Comment sont calculé les honoraires d'un notaire? D'un avocat ? Comment limiter les frais ?

Par **cocotte1003**, le **15/03/2015** à **08:49**

Bonjour, oui vous pouvez toujours passer un accord amiable cela permettra certainement de ne pas faire trainer le divorce,cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés